



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 juin 2013
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1540 (2004)

Lettre datée du 28 mai 2013, adressée au Président du Comité par le Représentant permanent de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 27 février 2013 que nous a adressée la présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), j'ai l'honneur de vous soumettre le deuxième rapport national du Gouvernement singapourien sur l'application de la résolution 1540 (2004) (voir annexe).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Albert Chua



**Annexe à la lettre datée du 28 mai 2013 adressée
au Président du Comité par le Représentant permanent
de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Deuxième rapport national du Gouvernement
singapourien sur l'application de la résolution
1540 (2004)**

1. Singapour soutient l'action menée au niveau international en faveur de la non-prolifération et appuie les mesures visant à faire de la planète un lieu plus pacifique grâce au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive. Les mesures que nous avons prises pour appliquer la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sont détaillées dans notre rapport national (S/AC.44/2004(02)/8, daté du 21 octobre 2004, et S/AC.44/2004/(02)/8/Add.1, daté du 29 août 2005). Le présent rapport est notre deuxième rapport national et a pour objet d'informer le Comité sur les mesures supplémentaires que nous avons prises pour progresser vers les objectifs fixés par la résolution 1540 (2004) depuis notre dernier envoi, en août 2005.

2. Singapour a adhéré à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire le 11 mai 2010 et au Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques le 17 août 2011. Elle a également ratifié, le 31 mars 2008, le Protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées qu'elle a signé avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et adhéré à la Base de données sur les incidents et les cas de trafic de l'Agence le 1^{er} mars 2012.

3. Singapour apporte actuellement des modifications à sa législation interne pour préparer son adhésion à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) et la ratification de l'amendement de la Convention adopté en 2005. Elle s'apprête également à ratifier la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire qu'elle a signée le 1^{er} décembre 2006.

Mesures législatives nationales

4. Singapour prend très au sérieux son devoir de lutter contre le trafic d'armes de destruction massive, de leurs vecteurs ainsi que des éléments connexes. Le 1^{er} janvier 2003, elle est devenue le premier pays de l'Asie du Sud-Est à instaurer un cadre juridique de contrôle des exportations. La loi sur la réglementation des importations et des exportations (*Regulation of Imports and Exports Act*) et son règlement d'application, ainsi que la loi sur le contrôle des biens d'intérêt stratégique (*Strategic Goods (Control) Act*) et son règlement d'application, constituent, ensemble, le régime général de contrôle des exportations de Singapour. Outre qu'elle régit l'exportation, le transbordement, le passage en transit et le courtage des biens d'intérêt stratégique et des technologies connexes, cette dernière loi renferme une disposition d'application générale¹ qui permet de partager des

¹ Cette disposition d'application générale permet à Singapour de contrôler des articles destinés à avoir une utilisation finale en rapport avec des armes de destruction massive (fabrication de toute arme nucléaire, chimique ou biologique ou de missiles capables de transporter de telles armes) mais qui ne figurent pas dans la liste des articles soumis au régime de contrôle.

données de renseignement avec d'autres pays et prévoit le contrôle des transferts intangibles de technologie².

5. Afin de renforcer l'intégrité de son système de contrôle des exportations, Singapour a élargi la liste des biens soumis au contrôle, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2008, pour y inclure l'ensemble des biens recensés par les quatre régimes multilatéraux de contrôle des exportations, à savoir le Groupe de l'Australie, le Régime de contrôle de la technologie des missiles, le Groupe des fournisseurs nucléaires et l'Arrangement de Wassenaar³. Nous révisons et mettons à jour périodiquement notre liste de contrôle de façon régulière pour que notre système soit conforme aux pratiques internationales. La toute dernière version de cette liste a pris effet au 1^{er} février 2013. En outre, nous organisons régulièrement des programmes d'information afin que les entreprises singapouriennes, notamment les sociétés multinationales, soient informées des derniers développements et des nouvelles règles à respecter.

6. Singapour a également adopté plusieurs règles et mesures administratives visant à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité concernant les cas particuliers de l'Iran et de la République populaire démocratique de Corée. La réglementation de 2007 relative aux sanctions de l'ONU contre l'Iran et celle de 2010 relative aux sanctions de l'ONU contre la République populaire démocratique de Corée, promulguées dans le cadre de la loi sur les dispositions adoptées par l'Organisation des Nations Unies (*United Nations Act*), donnent force de loi aux dispositions de ces résolutions particulières du Conseil qui n'étaient pas encore traduites dans le droit interne singapourien.

7. Dans le cadre de la loi relative à son Autorité monétaire, Singapour a également élaboré des règlements distincts qui traitent tout particulièrement des dispositions financières des résolutions du Conseil de sécurité sur l'Iran et la République populaire démocratique de Corée. Il s'agit du règlement de 2009 sur les mesures de gel des avoirs décidées contre des Iraniens, et des règlements de 2009 relatifs, pour l'un, aux sanctions contre la République populaire démocratique de Corée et pour l'autre, aux mesures de gel des avoirs à l'encontre de personnes de cet État. Singapour, en tant que centre financier important et en sa qualité de membre du Groupe d'action financière, souscrit en outre aux recommandations formulées par le Groupe sur la lutte contre le financement de la prolifération. Elle encourage les organismes des Nations Unies à travailler en étroite coopération et sur les questions de fond avec les divers pays concernés et à œuvrer à la préservation de l'intégrité du système financier mondial.

² Par « transferts intangibles de technologie », on entend la transmission électronique par télécopie, courrier électronique ou par l'intermédiaire d'Internet d'articles technologiques stratégiques soumis au contrôle de la loi sur le contrôle des biens d'intérêt stratégique, y compris les technologies concernant toute « activité pertinente » (fabrication de toute arme nucléaire, chimique ou biologique ou de missiles capables de transporter de telles armes).

³ La liste des articles soumis au contrôle a été élargie aux articles suivants : ordinateurs haut de gamme et systèmes de télécommunications; matériel et composants; systèmes marins, et le matériel et les composants connexes; systèmes de propulsion; véhicules spatiaux et matériel connexe; matériel de navigation et électronique aérospatiale présentant certaines caractéristiques. Les logiciels et technologies associés à ces articles (qui peuvent être utilisés pour fabriquer, produire ou faire fonctionner ces articles) sont eux aussi contrôlés.

Coopération internationale et régionale

Coopération opérationnelle et renforcement des capacités

8. Singapour est convaincue que c'est en renforçant la coopération internationale et régionale que l'on pourra lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs systèmes connexes. Elle participe activement à diverses initiatives et instances internationales dont l'objectif est la lutte contre la prolifération. En sa qualité de membre, avec 20 autres pays, du Groupe d'experts opérationnels de l'Initiative de sécurité contre la prolifération (ISP), Singapour a accueilli sur son territoire une réunion du Groupe d'experts les 25 et 26 juillet 2006. En outre, Singapour a accueilli un des exercices organisé par l'Initiative, baptisé « Exercise Deep Sabre », du 15 au 19 août 2005, et un second, « Exercise Deep Sabre II », du 27 au 30 octobre 2009. L'exercice comportait des débats et des simulations sur des questions intéressant l'Initiative, dont une simulation d'interception en mer d'un navire marchand suspecté de transporter des matières illégales liées à des armes de destruction massive et une démonstration de perquisition sur un port, au cours de laquelle un navire a été rappelé à quai pour être inspecté par des autorités civiles. Près de 2 000 personnes employées par 22 pays membres de l'Initiative et observateurs ont participé à l'exercice Deep Sabre II. Singapour continue à participer activement à d'autres manifestations de l'Initiative.

9. Par ailleurs, Singapour a bien volontiers partagé son expérience, notamment en ce qui concerne les difficultés qu'elle a rencontrées lors de la mise en œuvre du régime de contrôle des exportations, afin de contribuer au renforcement des capacités à l'échelle régionale. En voici quelques illustrations :

a) Singapour a coprésidé, avec les États-Unis et le Canada, le premier séminaire du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) consacré aux mesures de renforcement de la confiance et à l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui s'est tenu du 13 au 15 février 2007 à San Francisco;

b) Singapour a présenté un exposé lors d'un atelier régional sur l'application de la résolution 1540 (2004) qui s'est tenu à Hanoï du 28 septembre au 1^{er} octobre 2010;

c) Du 1^{er} au 4 juin 2010, Singapour a accueilli sur son territoire, en collaboration avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), le premier cours de perfectionnement à l'intention du personnel des autorités nationales asiatiques. La formation était axée sur les déclarations prévues par l'article VI de la Convention sur les armes chimiques et sur les questions relatives à la conduite d'inspections en application de la Convention;

d) Singapour a participé au Séminaire mondial sur le transbordement, qui s'est tenu à Dubaï du 7 au 9 mars 2011, et y a présenté, dans le cadre du groupe de travail subsidiaire sur la coopération avec les industriels, un exposé sur les enseignements tirés de l'expérience et des exemples de partenariats fructueux entre industriels et autorités;

e) Singapour a accueilli sur son territoire, en collaboration avec les États-Unis et l'Union européenne, la XII^e Conférence internationale sur le contrôle des exportations, qui s'est tenue du 24 au 26 mai 2011. Le thème était « Construire un réseau de non-proliférateurs ». Près de 300 responsables représentant 76 États et

régions administratives se sont rassemblés pour tisser des liens à l'échelle internationale et passer en revue l'action menée pour améliorer la réglementation du commerce international;

f) Singapour a participé à la Conférence sur la lutte contre la fraude douanière aux frontières, organisée dans le cadre du Programme de contrôle des exportations et de sécurité des frontières qui s'est tenue à Taipei les 12 et 13 juillet 2011 et y a présenté un exposé sur les difficultés auxquelles font face les agents et inspecteurs des douanes se trouvant en première ligne;

g) Singapour a accueilli sur son territoire, en collaboration avec les États-Unis et l'Union européenne, un atelier consacré à la sensibilisation à la criminalistique nucléaire et à l'élaboration d'un plan national d'intervention, qui s'est déroulé du 13 au 15 septembre 2011. Les participants venaient de la région ASEAN, de l'Union européenne et des États-Unis;

h) Singapour a accueilli sur son territoire la neuvième réunion régionale des autorités nationales des États asiatiques parties à la Convention sur les armes chimiques, qui s'est déroulée du 18 au 20 octobre 2011;

i) Singapour a dépêché deux spécialistes comme personnes de référence à la Conférence sur la coopération internationale et la sûreté et la sécurité chimiques de l'OIAC, qui s'est tenue à La Haye les 12 et 13 septembre 2011;

j) Singapour a accueilli sur son territoire, en collaboration avec l'OIAC, la deuxième session régionale de formation sur les plans d'intervention d'urgence par suite d'incidents chimiques, à l'intention des États parties asiatiques à la Convention sur les armes chimiques, qui s'est tenue du 14 au 17 novembre 2011. La session était axée sur le renforcement des capacités d'intervention d'urgence aux niveaux national et régional dans le cadre de l'article X de la Convention sur les armes chimiques. Singapour a également accueilli la troisième session de formation, qui s'est déroulée du 13 au 16 mai 2013;

k) Singapour a présenté des exposés aux dix-huitième, dix-neuvième et vingtième Séminaires asiatiques annuels sur le contrôle des exportations, qui se sont déroulés en février 2011, 2012 et 2013 respectivement, et qui portaient sur la coopération avec les entreprises nationales et sur la coopération internationale. Elle a également animé, au cours du vingtième séminaire, une session subsidiaire sur la coopération avec les entreprises.

Forums régionaux et internationaux

10. Singapour joue un rôle actif et constructif dans l'action menée en faveur de la non-prolifération et du désarmement dans le cadre de plusieurs forums régionaux et internationaux comme l'ASEAN, l'ONU, ses institutions spécialisées et les organisations apparentées comme l'AIEA. Avec la Chine et les États-Unis, elle a coprésidé les première, deuxième et troisième rencontres intersessions sur la non-prolifération et le désarmement du Forum régional de l'ASEAN, qui se sont tenues du 1^{er} au 3 juillet 2009 à Beijing, du 5 au 10 juillet 2010 à Singapour et du 23 au 25 février 2011 à Las Vegas.

11. En septembre 2012, Singapour a achevé son troisième mandat en tant que membre du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA⁴. Depuis 2005, elle a accueilli plus d'une douzaine de sessions de formation, d'ateliers et de réunions dans le cadre du travail de l'Agence. Du 21 au 24 mars 2013, elle a accueilli sur son territoire deux des séminaires régionaux d'information sur les garanties de l'Agence : a) le séminaire interrégional sur le système de garanties de l'AIEA pour les États d'Asie du Sud et du Sud-Est dont les matières et activités nucléaires sont limitées; et b) le séminaire interrégional sur le système de garanties de l'AIEA pour les États d'Asie du Sud-Est ayant des activités nucléaires importantes.

28 mai 2013
Singapour

⁴ Singapour a siégé au Conseil des Gouverneurs de l'AIEA entre 1998 et 2000 puis entre 2004 et 2006.